



***Avis sur le Plan Départemental d'Action
pour l'Hébergement et le Logement des
Personnes Défavorisées
(PDAHLPD)***

Proposition présentée en séance plénière du CESE

le 20 février 2017



Depuis le renouvellement du CESE en 2015, et comme cela est prévu dans le cadre de la délibération fixant le mode de partenariat entre le Département et le CESE, cette instance est amenée à émettre un avis sur les schémas soumis à l'Assemblée départementale.

A la session du 28 février 2017, les élus départementaux devront délibérer sur le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées, et les membres du CESE, après avoir pris connaissance de ce projet, proposent l'avis ci-dessous :

Rappel

Deux réunions ouvertes à tous les membres du CESE ont été organisées pour prendre connaissance de ce schéma et construire un avis. La première rencontre s'est déroulée le jeudi 5 janvier 2017 en présence de Mme Catherine GILBERT, directrice de l'action sociale et insertion, qui a fait une présentation détaillée du plan : état des lieux, bilan du précédent plan et orientations proposées. Elle a également répondu aux différentes questions soulevées par les membres du CESE qui ont été plus d'une quinzaine à participer à cette rencontre.

La deuxième rencontre s'est déroulée le 17 janvier dernier et a permis de finaliser l'avis.

A l'issue de la deuxième rencontre, les membres du groupe formulent l'avis suivant qui sera soumis à l'assemblée plénière du CESE qui se tiendra le 20 février 2017, et enfin transmis aux élus départementaux.

En premier lieu, les membres du CESE rappellent l'enjeu essentiel pour notre société que représentent les questions du logement et de l'hébergement pour les personnes défavorisées. Ils soulignent la qualité du travail conduit à travers l'élaboration de ce plan.

Compte tenu de l'importance de cette thématique, l'ensemble des axes sont à développer, toutefois le CESE souhaite mettre en avant les axes suivants :

1. Connaître et faire connaître l'ensemble des dispositifs et intervenants en matière de logement pour une plus grande lisibilité des dispositifs

Au regard de la complexité des dispositifs existants (nécessaires pour apporter des réponses adaptées à chaque type de public) et du nombre important des intervenants dans ce domaine, le CESE souhaite qu'une réflexion soit mise en place pour un meilleur accès à l'information permettant à tous les acteurs associatifs et institutionnels qui œuvrent dans ce champ d'avoir une meilleure connaissance des solutions possibles : développer les supports de communication, les centraliser en un lieu unique du type plateforme dématérialisée, travailler sur la notion de guichet unique.

Les objectifs :

- Connaître la liste des partenaires et intervenants
- Recenser les aides directes et indirectes
- S'assurer de la complémentarité entre les interventions des différentes institutions
- Donner un accès au plus grand nombre à ces informations
-

Ce travail doit être piloté par l'Etat et le Département en lien avec tous les acteurs du logement et de l'hébergement (intercommunalités, associations, organismes, consulaires, etc...).

2. Développer la lutte contre la précarité énergétique avec tous les acteurs

La thématique de la lutte contre la précarité énergétique, qui est un axe fort de ce plan, fait également partie des champs de réflexion sur lesquels le CESE travaille à travers l'autosaisine mise en place par l'atelier intitulé « appropriation citoyenne des énergies renouvelables et habitat ». Les membres du CESE ont souligné la pertinence et l'efficacité des dispositifs déjà existants du type SLIME, et se sont félicités du choix d'élargir ce type de programme à l'ensemble du département à travers le projet d'intérêt général « précarité énergétique ».

Le CESE souhaite que ces dispositifs soient mieux connus des habitants et propose que des actions de communication et de sensibilisation soient développées auprès des enfants dans le cadre des cursus scolaires depuis l'école primaire jusqu'au lycée en passant par les collèges.

Il s'agit là d'une démarche citoyenne qui doit permettre de sensibiliser aux enjeux environnementaux et de donner à chacun la possibilité de prendre part aux grands défis écologiques tout en réduisant ses dépenses énergétiques.

Le CESE insiste sur le fait que pour garantir le succès de cette opération, un partenariat fort doit être construit avec les professionnels de l'artisanat qui sont amenés à intervenir pour réaliser certains travaux. Au-delà du travail à conduire avec la chambre des métiers et les syndicats professionnels comme la CAPEB, un travail d'information et de formation doit être conduit auprès des artisans.

Dans la même logique, il est essentiel de favoriser le développement de logements économes en énergie dans leur utilisation (eau, électricité, gaz...) quels que soient les projets de construction et de rénovation de logement.

3. Renforcer la prévention et l'accompagnement

Dans le cadre du plan, différentes mesures sont proposées autour des actions d'accompagnement, de préventions aussi bien en direction des bailleurs que des locataires, elles apparaissent comme étant fondamentales pour construire des réponses en matière de logement et d'hébergement.

- **Développer et renforcer les outils d'accompagnement du type BAIL** (bureau d'accompagnement individuel au logement).

Ils permettent de créer une interface entre le locataire et le propriétaire. Ils sécurisent les propriétaires par rapport aux impayés ou aux risques de dégradation, et cela permet de trouver des solutions pour les locataires en difficulté sociale. Le CESE souligne également l'importance de la pérennité des dispositifs.

- **Travailler sur le logement comme un support d'insertion**

A titre d'exemple, ils proposent de réfléchir au développement de logement en milieu rural en proposant un accompagnement permettant à ces personnes de développer des activités et favoriser la réinsertion sociale, la socialisation.

- **Poursuivre le travail de prévention pour favoriser le maintien dans le logement**

Il est essentiel d'avoir une approche globale des personnes défavorisées et donc de proposer un accompagnement qui permette de prendre en compte l'ensemble des difficultés.

- **Développer les actions et la sensibilisation auprès des bailleurs privés pour lutter contre l'habitat indigne**

4. Mobiliser les moyens à la hauteur des enjeux de ce plan

Le CESE a souligné l'importance des moyens financiers qui doivent être consacrés à l'hébergement et au logement des personnes défavorisées par le Département mais également et surtout par l'Etat.

5. Travailler en direction des publics spécifiques

- **Développer l'offre à destination des personnes en situation de handicap**

Aujourd'hui les personnes à mobilité réduite sont de mieux en mieux prises en compte ; pour autant il faut rester vigilant.

En revanche, pour les personnes atteintes de handicap psychique, il est encore nécessaire de développer l'offre d'hébergement ou de logement : proposer des ouvertures de lits pour des personnes en situation de handicap psychique entre l'hospitalisation et l'hébergement du type « pension de famille ».

Ont été mentionnées les personnes atteintes de troubles psychiques et/ou dépendantes qui nécessitent une prise en charge globale et un accompagnement social et médical important.

- **Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées**

Elles sont de plus en plus nombreuses dans l'Aude et la majorité exprime une volonté de rester le plus longtemps possible au domicile :

- travailler sur des solutions de colocation et de partage de logement tout en prévoyant un appui et un accompagnement par des structures associatives pour les personnes âgées.
- travailler sur l'adaptation de logement permettant un maintien à domicile.

Les CLIC sont des dispositifs très utiles pour répondre à toutes ces questions.

Enfin, dans un souci de suivi des dispositifs qui vont être mis en place et de continuité du travail du CESE, les membres du **CESE souhaitent disposer d'une information régulière sur l'avancée du plan d'action (présentation annuelle du bilan).**